



Mon Espace Famille Info

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

Au vu du nombre important de mails et d'interrogation à la Mairie, nous vous remercions de prendre en compte cette information.

L'objectif de la mise en place de « Mon Espace Famille » est de simplifier les inscriptions / désinscriptions aux différents services périscolaires.

Comme indiqué sur le site de la commune (www.precigne.fr), une fois votre compte créé ainsi que les droits ouverts aux différents services vous pouvez inscrire et désinscrire (réservations) vos enfants à tout moment (24h/24h) en respectant le délai du lundi avant midi de la semaine N-1 pour le restaurant scolaire. Si ce délai n'est pas respecté, le repas sera majoré de 1 €.

Concernant la garderie, vous pouvez inscrire et désinscrire (réserver) à tout moment vos enfants (pas de délai à respecter).

Les justificatifs d'absence pour raisons médicales sont à déposer sur la plateforme « mon espace famille » onglet Demandes / Les nouvelles demandes / saisir le message puis joindre le justificatif d'absence en format pdf / faire envoyer. Les justificatifs envoyés par mail à la Mairie ne seront plus acceptés.



Concernant les absences dues aux grèves, absence d'un enseignant, classes découvertes, etc... il n'est pas nécessaire d'en informer la Mairie puisque l'école a communiqué l'information.

MARS	
M 1	s Aubin
J 2	s Charles le Bon
V 3	s Guénolé
S 4	s Casimir
D 5	s ^{te} Olivia
L 6	s ^{te} Colette
M 7	s ^{te} Félicité 10
M 8	s Jean de Dieu
J 9	s ^{te} Françoise
V 10	s Vivien
S 11	s ^{te} Rosine
D 12	s ^{te} Justine
L 13	s Rodrigue 11
M 14	s ^{te} Mathilde
M 15	s William
J 16	Mi-Carême
V 17	s Patrice
S 18	s Cyrille
D 19	s Joseph
L 20	PRINTEMPS 12
M 21	s ^{te} Clémence
M 22	s ^{te} Léa
J 23	s Victorien
V 24	s ^{te} Catherine de Sues
S 25	Annunciation
D 26	s ^{te} Larissa
L 27	s Habib 13
M 28	s Gontan
M 29	s ^{te} Gwladys
J 30	s Amédée
V 31	s Benjamin



Il est 10h le lundi 13 mars, vous souhaitez ajouter deux repas et de la garderie périscolaire : le 14 mars et le 23 mars

Au vu du règlement :

- ⇒ Le mardi 14 mars – 1^{ère} modification
 - Restaurant scolaire : impossible d'inscrire votre enfant, il pourra déjeuner au restaurant. Le repas sera majoré d'1 €.
 - Garderie périscolaire : inscription possible.
- ⇒ Le jeudi 23 mars : - 2^{ème} modification
 - Restaurant scolaire : inscription possible sans majoration.
 - Garderie périscolaire : inscription possible.
- ⇒ A compter du lundi 20 mars, les inscriptions au restaurant scolaire sont possibles sans majoration

Rappel : l'application est mise en place depuis la rentrée de septembre 2022. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site de la commune www.precigne.fr